

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2244

25 août 2015

### SOMMAIRE

Argyle Luxco Redbull S.à r.l. ....	<a href="#">107701</a>	Seed Box S.A. ....	<a href="#">107674</a>
Arklay Custom S.à r.l. ....	<a href="#">107666</a>	SibVil Holding ....	<a href="#">107673</a>
Gatos 1 S.à r.l. ....	<a href="#">107669</a>	Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l. .....	<a href="#">107670</a>
King George Holdings Luxembourg IIA S.à r.l. .....	<a href="#">107671</a>	Soleras Advanced Coatings S.à r.l. ....	<a href="#">107674</a>
Lemanik Asset Management S.A. ....	<a href="#">107699</a>	TD Grand Duché de Luxembourg ....	<a href="#">107689</a>
LST S.à r.l. ....	<a href="#">107695</a>	Teak Luxembourg S.A. ....	<a href="#">107680</a>
Marnix Property Holding S.à r.l. ....	<a href="#">107680</a>	Tegral S.à r.l. ....	<a href="#">107695</a>
Merlin Services S.à r.l. ....	<a href="#">107674</a>	THEOLIA Utilities Investment Company S.A. .....	<a href="#">107687</a>
Pandor S.A. ....	<a href="#">107666</a>	Tishman Speyer Marnix Holdings S.à r.l. ....	<a href="#">107680</a>
Paneurinvest S.A. ....	<a href="#">107666</a>	Triton III LuxCo 8 S.à r.l. ....	<a href="#">107688</a>
Perus 1 S.à r.l. ....	<a href="#">107666</a>	Triton III LuxCo 9 S.à r.l. ....	<a href="#">107688</a>
Pfizer Enterprises S.à r.l. ....	<a href="#">107669</a>	Triton III LuxCo B 14 S.à r.l. ....	<a href="#">107687</a>
Private Debt Treasury II Management S.à r.l. .....	<a href="#">107666</a>	Triton III LuxCo B 15 S.à r.l. ....	<a href="#">107687</a>
ProLogis Netherlands V S.à r.l. ....	<a href="#">107666</a>	TT Africa Real Estate Management Company S.à r.l. ....	<a href="#">107688</a>
PVC (Lux) Investment Company S.à r.l. ....	<a href="#">107669</a>	Turkey MENA Properties S.à r.l. ....	<a href="#">107688</a>
PVC (Lux) Investment Company S.à r.l. ....	<a href="#">107669</a>	Turnkey Business Solutions ....	<a href="#">107698</a>
R2PO S.A. ....	<a href="#">107674</a>	Two Thirds Limited ....	<a href="#">107688</a>
Real Estate Value Partners S.A. ....	<a href="#">107669</a>	Tyche Solar S.à r.l. ....	<a href="#">107689</a>
Rimosa Holding S.A. ....	<a href="#">107670</a>	UFG EDI Investments S.à r.l. ....	<a href="#">107701</a>
Rimosa Holding S.A. ....	<a href="#">107670</a>	UniLicence Bag Shoes S.à r.l. ....	<a href="#">107698</a>
Rimosa S.A. ....	<a href="#">107670</a>	ValueInvest Asset Management S.A. ....	<a href="#">107712</a>
Rimosa S.A. ....	<a href="#">107670</a>	Vauban Investments ....	<a href="#">107712</a>
RS Management A.G. ....	<a href="#">107683</a>	V.T. Salon Vicky S.à r.l. ....	<a href="#">107712</a>
Russia Investment S.à r.l. ....	<a href="#">107670</a>	WindRiver Investment Holdings S.à r.l. ....	<a href="#">107712</a>
SDI A.G. SPF ....	<a href="#">107674</a>		

**Private Debt Treasury II Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 132.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 184.792.

Les comptes annuels pour la période du 31 janvier 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Référence de publication: 2015106106/11.

(150116188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**ProLogis Netherlands V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 69.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106109/9.

(150116300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Pandor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106114/9.

(150116471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Paneurinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 93.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106115/9.

(150115611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.423.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106121/10.

(150116353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Arklay Custom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9807 Hosingen, 8, Am Eck.  
R.C.S. Luxembourg B 198.267.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

Signatures.

a comparu:

Monsieur Ronny KOOB, menuisier, ébéniste, né à Ettelbrück, le 02 juin 1990, demeurant à L-9807 Hosingen, 8, Am Eck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «Arklay Custom S.à r.l.»

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune du Parc Hosingen.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet la production et la vente de meubles et d'instruments en bois.

Elle pourra également accomplir, les opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement entièrement ou partiellement la réalisation.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,-EUR), représenté par CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25,-EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

1. Cession et transmission en cas d'associé unique

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.**

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quinze.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 19.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

*Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE TROIS CENT EUROS (1.300,-EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Monsieur Ronny KOOB, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L -9807 Hosingen - 8, Am Eck.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Koob, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juillet. 2015. Relation: DAC/2015/11178. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112798/114.

(150121598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Pfizer Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.100.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

---

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106123/10.

(150116544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**PVC (Lux) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.297.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015106140/11.

(150116383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**PVC (Lux) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.297.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015106141/11.

(150116384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Real Estate Value Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.712.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106151/10.

(150116660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Gatos 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.053.

---

Par la présente TCHACK LIMITED (B168048), avec siège social à Lyford Manor, Lyford Cay, West Bay Street, 13012 Nassau, Bahamas, reprend avec effet immédiat les 99 parts sociales de Monsieur Bertrand PERRODO et 1 part social de Monsieur Said Salim HEJAL, afin de devenir associé unique de la société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015106689/12.

(150117113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.273.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Russia Investment S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015106162/11.

(150116239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Rimosa S.A., Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Rimosa Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.418.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015106171/11.

(150116202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Rimosa S.A., Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Rimosa Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.418.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015106172/11.

(150116612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.971.

---

I. Par résolutions prises en date du 29 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 30 juin 2015;

2. Acceptation de la démission de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 30 juin 2015;

II. Par résolutions prises en date du 30 juin 2015, l'associé unique a décidé de nommer Bernard Dagand, avec adresse professionnelle au 49, Quai Alphonse Le Gallo, 92100 Boulogne Billancourt, France, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

III. En date du 30 juin 2015, l'associé unique Euroridge Capital Partners CAT 2 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales Transcat International, avec siège social au 48/49, Quai Alphonse Le Gallo, 92100 Boulogne-Billancourt, France, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015107030/21.

(150117636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

**King George Holdings Luxembourg IIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 75.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.271.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Paul Royalty Fund Holdings II, a California general partnership, with its registered office at c/o Paul Capital Advisors LLC, 575 Market Street, Suite 2500, CA 94105 San Francisco, United States of America here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in San Francisco, on 10 June 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

Such appearing party is the sole shareholder of KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number RCS Luxembourg B 104.271, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 23 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 4 February 2005 under the number of 104 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified lastly by a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 5 August 2005, published in the Mémorial, number 389 of 22 February 2006.

All the one thousand five hundred (1,500) shares of the Company with a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to seventy-five thousand US dollar (USD 75,000.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of HALSEY S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint HALSEY S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company, R.C.S. B Number 50.984, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The sole shareholder finally resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of their nomination and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and (iii) to grant them discharge (quitus) for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Paul Royalty Fund Holdings II, une société en nom collectif constituée et existant sous les lois de l'Etat de Californie, ayant son siège social à c/o Paul Capital Advisors LLC, 575 Market Street, Suite 2500, CA 94105 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, le 10 juin 2015.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 104.271, constituée par un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104, le 4 février 2005 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389, le 22 février 2006.

Toutes les mille cinq cents (1.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de septante-cinq mille dollars US (USD 75.000,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de HALSEY S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer HALSEY S.à r.l, R.C.S. B Numéro 50.984, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'associé unique décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'associé unique décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide (i) de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de leur nomination, (ii) de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants de la Société pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et (iii) de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/20190. Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108009/145.

(150118940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**SibVil Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 150.253.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106187/9.

(150116707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Soleras Advanced Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 166.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106192/9.

(150116210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**SDI A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 46, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 172.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015106212/11.

(150117016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Seed Box S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 129.710.

*Dépôt rectificatif au dépôt n° L150115049 du 2 juillet 2015*

Le bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015106214/11.

(150116709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Merlin Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 168.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015113391/14.

(150121772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**R2PO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 198.132.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Monsieur Bertrand KLEIN, employé, demeurant à L-6171 Gobrange, 16, rue Shiltzberg, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «R2PO S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

### Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital social - Actions

### Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages

et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

##### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

##### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision**

##### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 16. Affectation des Bénéfices.**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution - liquidation.**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 18. Disposition générale.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Mr. Bertrand KLEIN, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) représentant 100% du capital social.

Le montant d'EUR 31.000 est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à 1.300,-EUR.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:

- Mr Bertrand KLEIN, employé, né le 15 mai 1958 à Thionville (France) et demeurant à L-6171 Gorange, 16, rue Shiltzberg.

2. Est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:

- Multi Management Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60367.

3. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

*Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Rameldange, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation GAC/2015/5396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015108227/319.

(150117964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Teak Luxembourg S.A.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015106261/11.

(150116425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Marnix Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 117.099.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of June.

Before the undersigned, Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Marnix Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 7,200,000.-, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "RCS") under number B 195975,

here represented by any member of the legal study Clifford Chance Luxembourg and/or any member of the legal study of the Notary, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") and article 16 of the articles of association of the Company (the "Articles") provide that where the Company has only one shareholder it shall exercise the powers related to the shareholders' meeting and its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the registered office.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Tishman Speyer Marnix Holdings S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the RCS under number B 117099, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 9 June 2006, whose Articles were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1252, page 60064 on 28 June 2006. The Articles were amended for the last time on 10 March 2009, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 860, page 41250, on 22 April 2009.

The appearing party, represented as stated above, representing the whole share capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from its current name of "Tishman Speyer Marnix Holdings S.à r.l." to "Marnix Property Holding S.à r.l."

The Sole Shareholder resolves to consequently amend article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "Marnix Property Holding S.à r.l.""

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current location to 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date hereof.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a sole manager or, where applicable, a board of managers which shall be divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr. Roel Schrijen as class A manager of the Company with effect as of the date of the present resolutions and undertakes to grant him discharge for the performance of his duties as a manager of the Company until the effective date of its resignation at the approval of the annual accounts of the financial year ending 31 December 2015.

As a consequence of the above resolutions, the board of managers of the Company is from now on composed as follows:

- 1) Emil Haraldsson, class B manager; and
- 2) David Anving, class A manager.

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed approximately at one thousand five hundred thirteen Euro (EUR 1.513.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le seize juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU

Marnix Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 7.200.000,- EUR ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 195975,

ici représentée par un employé du cabinet juridique Clifford Chance au Luxembourg et/ou un employé de l'Etude notariale en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (la "Loi de 1915") et l'article 16 des statuts de la Société (les "Statuts") prévoit que lorsque la Société ne compte qu'un associé il devra exercer les pouvoirs dévolus aux assemblées générales et ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au siège social.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Tishman Speyer Marnix Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du RCS sous le numéro B 117099, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 9 juin 2006, et dont les Statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1252, page 60064, le 28 juin 2006. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 mars 2009 en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 860, page 41250, le 22 avril 2009.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de son nom actuel "Tishman Speyer Marnix Holdings S.à r.l." à "Marnix Property Holding S.à r.l."

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination "Marnix Property Holding S.à r.l." "

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à compter de la date du présent acte.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un gérant unique ou, le cas échéant, un conseil de gérance lequel sera divisé en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix."

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre note de la démission de Monsieur Roel Schrijen en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet à compter de la date du présent acte et s'engage à lui donner décharge de ses fonctions en tant que gérant de la Société jusqu'à la date effective de sa démission lors de l'approbation des comptes annuels de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2015.

En conséquence à la résolution ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- 1) Emil Haraldsson, gérant de catégorie B; and
- 2) David Anving, gérant de catégorie A.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés approximativement à mille cinq cent treize euros (EUR 1.513.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de l'Associé Unique et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: V. HINN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13618. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

*Le Receveur* (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Référence de publication: 2015106264/129.

(150116337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

### **RS Management A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 15, Wässtrooss.

R.C.S. Luxembourg B 198.090.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den sechszehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Rolf SORG, Geschäftsführer, geboren am 18. Oktober 1963 in Ludwigshafen (D), wohnhaft in L-5444 SCHENGEN, 23, rue Killeboesch,

hier vertreten durch Maître Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, beruflich ansässig in 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Schengen, Großherzogtum Luxemburg am 15. Juni 2015.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Die erschienene Partei, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### **Kapitel I. Form und Bezeichnung der Gesellschaft - Sitz der Gesellschaft - Dauer der Gesellschaft - Gesellschaftszweck - Gesellschaftskapital**

**Art. 1. Form und Bezeichnung der Gesellschaft.** Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „RS MANAGEMENT A.G.“ (die „Gesellschaft“) gegründet, die dieser Satzung sowie den anwendbaren Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form (das „Gesetz von 1915“) unterliegt.

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Aktionäre haben.

**Art. 2. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Schengen verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten der Verwaltungsrat oder der einzige Verwalter feststellen, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse auftreten oder unmittelbar bevorstehen, die die gewöhnlichen Tätigkeiten am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz bis zur vollständigen Beendigung jener außergewöhnlichen Ereignisse vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehenden Maßnahmen ändern nichts an der Nationalität der Gesellschaft, welche trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen sollen von dem Verwaltungsrat oder dem einzigen Verwalter beschlossen und betroffenen Dritten bekanntgegeben werden.

**Art. 3. Dauer der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Aktionärs oder der Aktionäre lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 4. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel in sämtliche Vermögens- und Sachwerte investieren und insbesondere zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren, Devisen, Patenten

sowie sonstigen immateriellen Rechten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, sowie Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe von Unternehmen gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Der Zweck der Gesellschaft besteht weiter in dem Erwerb, der Trägerschaft, der Erschließung, der Entwicklung, Ausführung, Verwaltung, Bewirtschaftung, Vermarktung und Verwertung von Immobilienprojekten oder Teilen davon, sowie der Nutzung, dem Tausch, dem Erwerb oder der Veräußerung auf welche Art auch immer, von Immobilien und Immobiliarrechten jeder Art, im Großherzogtum Luxemburg wie in jedem anderen Land; Gegenstand der Gesellschaft ist weiter die Durchführung von jedweden geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, im Hinblick auf den Erwerb und die Veräußerung, die Nutzung und die Verwertung von beweglichen Gütern, sowie immateriellen Rechten.

Die Gesellschaft kann Dienstleistungen in Form einer administrativen, technischen, finanziellen, betriebswirtschaftlichen oder managementbezogenen Unterstützung anderer Gesellschaften, Personen oder Unternehmen erbringen, die zu der gleichen Gruppe gehören oder direkt oder indirekt der Aufsicht der Aktionäre der Gesellschaft unterstehen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 31.000,- EUR (einunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nominalwert von 100,- EUR (einhundert Euro) pro Aktie.

Die Aktien sind Namensaktien.

Die Gesellschaft kann unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen den Rückkauf eigener Aktien tätigen.

Das Gesellschaftskapital kann unter den im Gesetz von 1915 vorgesehenen Voraussetzungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

## Kapitel II. Verwaltung - Befugnisse - Überwachung

**Art. 6. Einziger Verwalter / Verwaltungsrat.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet wurde oder wenn durch Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einziger Verwalter“ genannt wird und der kein Aktionär sein muss, und dies bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt. In diesem Fall muss die Hauptversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwaltungsräte ernennen.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Hauptversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter, solange die Gesellschaft einen einzigen Verwalter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter oder Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des Gesetzes von 1915 vertritt. Dieser ständige Vertreter kann nicht gleichzeitig selbst Mitglied des Verwaltungsrats sein.

Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden durch die Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt ebenfalls die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder jeden anderen Grund frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Hauptversammlung der Aktionäre besetzen (Kooptation).

**Art. 7. Befugnisse.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates zu.

**Art. 8. Vorsitzender des Verwaltungsrates, Quorum, Mehrheitserfordernisse, schriftliche Beschlussfassung.** Der Verwaltungsrat wählt, soweit er aus mehreren Mitgliedern besteht, unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Hauptversammlung bestimmt.

Wenn kein Vorsitzender anwesend ist, kann der Vorsitz über eine Versammlung einem anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei die Vertretung zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich oder per Telefax geben.

Jeder Verwaltungsrat ist befugt, mittels einer Konferenzschaltung, einer Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln an einer Sitzung des Verwaltungsrats teilzunehmen, mittels derer (i) die an der Sitzung teilnehmenden Verwaltungsräte als solche identifiziert werden können, (ii) sich alle teilnehmenden Personen miteinander verständigen können, (iii) die durchgehende Übertragung und Teilnahme an der Sitzung gewährleistet ist und (iv) die Verwaltungsräte angemessen miteinander beraten können. Die Teilnahme an einer solcherart durchgeführten Sitzung steht der Anwesenheit in der Sitzung des Verwaltungsrates gleich. In einem solchen Fall können die Verwaltungsräte ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, per E-Mail oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats entscheidend.

Eine schriftlich getroffene Entscheidung, welche durch sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet worden ist, erzeugt die gleiche Wirkung wie eine im Rahmen einer Sitzung des Verwaltungsrates getroffene Entscheidung.

Soweit gemäß Artikel 6 Satz 1 dieser Satzung nur ein einziger Verwalter im Amt ist, haben die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden, die gleiche Wirkung wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden. Die förmlichen Entscheidungen des einzigen Verwalters werden in einem Protokoll festgehalten, welches von dem einzigen Verwalter unterschrieben wird.

**Art. 9. Delegierung von Befugnissen.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann außerdem jedweder anderen Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwede Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Beauftragte ernennen und abberufen und deren Vergütung festsetzen.

**Art. 10. Zeichnungsberechtigung, Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, (ii) in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwalters, (iii) soweit gemäß Artikel 6 Satz 1 dieser Satzung nur ein einziger Verwalter bestimmt ist, durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder (iv) durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

**Art. 11. Überwachung.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Hauptversammlung ernannte Kontenkommissare überwacht.

Die Anzahl der Kontenkommissare und ihre Vergütung sowie die Dauer ihrer Amtszeit wird von der Hauptversammlung festgelegt. Die Dauer der Amtszeit darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten. Die Kontenkommissare können von der Hauptversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

### Kapitel III. Geschäftsjahr - Hauptversammlung

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Für den Fall, dass die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäß abgehaltenen Hauptversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Hauptversammlung obliegen.

Die Hauptversammlungen werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Diese sind verzichtbar, wenn alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Hauptversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Jeder Aktionär ist befugt, mittels einer Konferenzschaltung, einer Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln an einer Hauptversammlung teilzunehmen, mittels derer (i) die an der Hauptversammlung teilnehmenden Aktionäre als solche identifiziert werden können, (ii) sich alle teilnehmenden Personen miteinander verständigen können, (iii) die durchgehende Übertragung und Teilnahme an der Versammlung gewährleistet ist und (iv) die Aktionäre angemessen miteinander beraten können. Die Teilnahme an einer solcherart durchgeführten Hauptversammlung steht der Anwesenheit in der Hauptversammlung gleich.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder außerordentliche Hauptversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Aktionäre in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Hauptversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Die Hauptversammlung bestimmt über die Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Mindestens 5% des Netto-Gewinns der Gesellschaft sind jeweils einer gesetzlichen Rücklage zuzuführen. Diese Verpflichtung entfällt, sobald die gesetzliche Rücklage die Höhe von 10% des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat; sie muss aber wieder aufgenommen werden, wenn der Reserve, unerheblich aus welchem Grund, wieder Beträge entnommen worden sind. Über die Verwendung des verbleibenden Netto-Gewinns entscheidet die Hauptversammlung.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen Zwischendividenden auszuschütten.

**Art. 16.** Die jährliche Hauptversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am dritten Mittwoch des Monats Mai um 11.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2016.

Falls der vorgenannte Tag im Großherzogtum Luxemburg ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Umstände, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 in seiner jeweils gültigen Form.

#### *Vorübergehende Bestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2016 statt.

#### *Zeichnung des Kapitals*

Die gesamten 310 (dreihundertzehn) Aktien wurden durch Herrn Rolf SORG, vorbenannt, gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von 31.000,- EUR (einunddreißigtausend Euro), zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf 1.500,- EUR (eintausend fünfhundert Euro)

#### *Aussergewöhnliche Generalversammlung*

Sodann hat die Erschienene als einziger Aktionär eine außerordentliche Hauptversammlung abgehalten und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei, diejenige der Kontenkommissare wird festgelegt auf einen.

2. Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kontenkommissars enden mit der ordentlichen Jahreshauptversammlung im Jahre 2020.

3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

- Herr Rolf SORG, Geschäftsführer, geboren am 18. Oktober 1963 in Ludwigshafen (D), wohnhaft in L-5444 SCHENGEN, 23, rue Killeboesch;

- Herr Johannes MAGAR, Geschäftsführer, geboren am 14. Juli 1961 in Saarlouis (D), geschäftsansässig in L-2320 Luxemburg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse; und

- Herr Mario DI STEFANO, Rechtsanwalt, geboren am 26. September 1960 in Stuttgart (D), mit Kanzleisitz in L-2146 Luxemburg, 55-57, rue de Merl.

4. Zum Kontenkommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Artemon Services, mit Sitz in L-1880 Luxemburg, 183, Rue Pierre Krier, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer RC B 191.454.

5. Der Gesellschaftssitz befindet sich unter folgender Adresse: L-5445 Schengen, 15, Wäistrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg. Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat die vorbenannte Erschienene zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Di Stefano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 juin 2015. 2LAC/2015/14094. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106183/217.

(150116675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Triton III LuxCo B 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.753.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III LuxCo B 14 S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015106266/11.

(150116491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**THEOLIA Utilities Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.329.

---

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 30 juin 2015 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017:

- Mr. Fady Khallouf; administrateur de catégorie A,
- Mr. Frédéric Fortin; administrateur de catégorie A,
- Mme. Elodie Fiorini; administrateur de catégorie A,
- Mr. Bernhard Brodbeck; administrateur de catégorie B,
- Mr. Giuseppe Madia; administrateur de catégorie B,
- Mr. Maik Wassmer; administrateur de catégorie C, et
- Mr. Michael Klein; administrateur de catégorie C.

De plus, le mandat de Deloitte Audit, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, a été renouvelé, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109795/21.

(150119383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Triton III LuxCo B 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.751.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III LuxCo B 15 S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015106267/11.

(150116392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Triton III LuxCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III LuxCo 8 S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015106268/11.

(150116516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Triton III LuxCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.500.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III LuxCo 9 S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015106269/11.

(150116517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Turkey MENA Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.517.

Les comptes annuels de la société Turkey MENA Properties S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106272/10.

(150115909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Two Thirds Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 184.794.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Two Thirds Limited S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015106273/11.

(150115991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**TT Africa Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TT Africa Real Estate Management Company S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015106285/11.

(150115763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Tyche Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015106274/10.

(150116223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**TD Grand Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.484.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of June,

before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TD Grand Duché de Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 9,437,120, having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 155.484 (the "Company").

There appeared

TD US P&C Holdings ULC, an unlimited liability company validly existing under the laws of the Province of Alberta, with its registered office at TD Canada Trust Tower, 421 - 7<sup>th</sup> Avenue SW, T2P 4K9 Calgary, Alberta, Canada and registered with the Registrar of Corporations in Alberta (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, with said power of attorney, initialed ne varietur, and remaining annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 9,437,120 shares, representing the whole share capital of the Company, were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder had been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting would be the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by the issuance of 1,100,000 series 2 class A mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to USD 999;

2. Subscription and payment by the sole shareholder of the 1,100,000 series 2 class A mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 each and a global share premium attached thereto amounting to USD 999 by way of a contribution in cash and subsequent allocation of part of the share premium to the legal reserve; and

3. Subsequent amendments to articles 6 and 21 of the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing actions.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

*First resolution*

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,100,000 (one million one hundred thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 9,437,120 (nine million four hundred and thirty-seven thousand one hundred and twenty U.S. Dollars) to USD 10,537,120 (ten million five hundred and thirty-seven thousand one hundred and twenty U.S. Dollars) by the issuance of 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class A Series 2 MRPS, with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a share premium attached thereto amounting

to USD 1,098,900,000 (one billion ninety-eight million nine hundred thousand U.S. Dollars), to be allocated to (i) a freely distributable share premium account up to USD 1,098,790,000 (one billion ninety-eight million seven hundred and ninety thousand U.S. Dollars) and (ii) a non-distributable legal reserve account up to USD 110,000 (one hundred and ten thousand U.S. Dollars).

#### *Second resolution*

It was resolved that the Sole Shareholder, through its proxy holder, accept to subscribe to the Class A Series 2 MRPS by way of a contribution in cash.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class A Series 2 MRPS by a contribution of cash of an amount of USD 1,100,000,000 (one billion and one hundred million U.S. Dollars), constituting payment of:

- the nominal value of Class A Series 2 MRPS for an aggregate amount of USD 1,100,000 (one million one hundred thousand U.S. Dollars); and
- the share premium attached thereto of an aggregate amount of USD 1,098,900,000 (one billion ninety-eight million and nine hundred thousand U.S. Dollars), to be allocated to (i) a freely distributable share premium account up to USD 1,098,790,000 (one billion ninety-eight million seven hundred and ninety thousand U.S. Dollars) and (ii) a non-distributable legal reserve account up to USD 110,000 (one hundred and ten thousand U.S. Dollars).

#### *Evaluation*

The contribution in cash is of an amount of USD 1,100,000,000 (one billion and one hundred million U.S. Dollars).

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Third resolution*

As a result of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend articles 6 and 21 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 10,537,120 (ten million five hundred and thirty-seven thousand one hundred and twenty U.S. Dollars) divided into the following classes of shares:

- 274,220 (two hundred and seventy-four thousand two hundred and twenty) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
  - 3,000,000 (three million) preferred shares (the “Preferred Shares”);
  - 4,100,000 (four million one hundred thousand) class A mandatory redeemable preferred shares constituted by (i) 3,000,000 (three million) class A series 1 mandatory redeemable preferred shares (the “Class A Series 1 MRPS”) and (ii) 1,100,000 (one million one hundred thousand) class A series 2 mandatory redeemable preferred shares (the “Class A Series 2 MRPS”) and together with the Class A Series 1 MRPS, the “Class A MRPS”);
  - 1,500,000 (one million five hundred thousand) class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”);
  - 999,900 (nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred) class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”); and
  - 663,000 (six hundred and sixty-three thousand) class D mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”);
- (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS and the Class D MRPS are together hereinafter referred to as the “MRPS and individually as an”MRPS”);

Each MRPS is issued with a nominal value of USD 1 (one U.S. Dollar) and a share premium amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine U.S. Dollars), for a global amount of USD 1,000 (one thousand U.S. Dollars).

The Company's share capital can also be represented by convertible preferred shares where issued by the Company (the “Convertible Preferred Shares” and individually a “Convertible Preferred Share”).

(the Ordinary Shares, the MRPS and the Convertible Preferred Shares, if any, are together hereinafter referred to as the “Shares” and individually as a ”Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 1 each and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

“ **Art. 21. Profits** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it shall be allocated as follows:

1. five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least ten percent (10%) of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason;

2. after allocation to the legal reserve or other non distributable reserve:

i. where MRPS are not issued, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute it, in this case, as follows:

\* eighty percent (80%) shall be distributed proportionally among the holder(s) of Preferred Shares, however such distribution should be capped at USD 0.15 (fifteen U.S. cents) per Preferred Share; and

\* the remaining amount, including the undistributed amount from a. above, shall be distributed among the holder(s) of Ordinary Shares, and Convertible Preferred Shares if any;

- carry it forward; or

- transfer it to a reserve distributable or not;

ii. where MRPS are issued an amount of profit up to a right to a preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any Ordinary Dividend (as defined hereafter), shall first be allocated to a distributable reserve of the balance sheet of the Company that can only be distributed to the MRPS holders, such amount to be equal to:

- for (i) the Class A Series 1 MRPS: 5.78% and (ii) the Class A Series 2 MRPS: 4.38%, respectively, of the aggregate of (i) the nominal value of each Class A MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class A MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve or not);

- for the Class B MRPS: 5.53% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class B MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class B MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve or not);

- for the Class C MRPS: 4.3775% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class C MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class C MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve or not); and

- for the Class D MRPS: 5.78% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class D MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class D MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve or not);

(the "Preferential Dividend").

Where the shareholders decide to distribute any dividend, the MRPS will be entitled to the payment of the Preferential Dividend before any Ordinary Dividend can be paid.

The Preferential Dividend (excluding additional Preferential Dividend referred to below) shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

Ordinary Dividend means the dividend to be allocated to the holder(s) of Preferred Shares, Ordinary Shares, and/or Convertible Preferred Shares if any.

Where there is a change in the interest rate of the Underlying Receivable (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS, the Preferential Dividend rate on this particular class of MRPS may be amended.

Where there is a repayment and/or a disposition of the Underlying Receivable (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS and the Company uses the proceeds received on repayment and/or disposition to make new loans, the MRPS of this particular class may be converted into new MRPS, the features of which may be based on some of the features of the new loans made by the Company.

The MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where:

a. the underlying receivable(s) financed by the MRPS (the "Underlying Receivables" and individually an "Underlying Receivable") includes an obligation to pay to the Company an applicable premium equal to the one applicable to the relevant Underlying Receivable (the "Applicable Premium") in case of early prepayment of the relevant Underlying Receivable. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the Applicable Premium is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said Applicable Premium.

b. the Company realizes a gain upon transfer or disposition of one or several Underlying Receivables. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the gain is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to the amount of the said gain.

The Class D MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where the Underlying Receivable includes an obligation to pay to the Company any premium or penalty in case of occurrence of an event identical to an event of default applicable to the relevant Underlying Receivable (the "Event of Default Premium"). Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the Event of Default Premium is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said Event of Default Premium.

The term "Preferential Dividend" mentioned in the articles of association of the Company also covers any additional Preferential Dividend as per above (except where otherwise mentioned).

The remaining profit, if any, shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute it, in this case, as follows:

\* eighty percent (80%) shall be distributed proportionally among the holder(s) of Preferred Shares, however such distribution should be capped at USD 0.15 (fifteen U.S. cents) per Preferred Share; and

\* the remaining amount, including the undistributed amount from a. above, shall be distributed among the holder(s) of Ordinary Shares, and Convertible Preferred Shares if any;

- carry it forward; or

- transfer it to a reserve distributable or not.

Any and all dividends, whether Preferential Dividend or Ordinary Dividend, to be allocated to the holder(s) of MRPS, Preferred Shares, Ordinary Shares, and/or Convertible Preferred Shares if any, shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date.”

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de juin,

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de TD Grand-Duché de Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 9.437.120 USD, ayant son siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.484 (la «Société»).

A comparu

TD US P&C Holdings ULC, une société à responsabilité illimitée valablement existante selon les lois de la Province d’Alberta, ayant son siège social à TD Canada Trust Tower, 421-7<sup>th</sup> Avenue SW, T2P 4K9 Calgary, Alberta, Canada et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Corporations) à Alberta (l’«Associé Unique»),

représenté par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration signée sous sein privée.

Ladite procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

Les 9.437.120 parts sociales représentant l’intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l’assemblée pouvait valablement décider sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique avait été préalablement informé.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l’émission de 1.100.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A tranche 2 ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, sous réserve du paiement d’une prime d’émission globale y attachée d’un montant de 999 USD;

2. Souscription et paiement par l’associé unique des 1.100.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A tranche 2 ayant une valeur nominale de 1 USD chacune et une prime d’émission globale y attachée d’un montant de 999 USD au moyen d’un apport en numéraire et allocation subséquente d’une partie de la prime d’émission à la réserve légale; et

3. Modifications subséquentes des articles 6 et 21 des statuts de la Société en vue de refléter les actions ci-dessus.

Après que l’ordre du jour a été approuvé par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il a été décidé d’augmenter le capital social de la Société à concurrence d’un montant de 1.100.00 USD (un million cent mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 9.437.120 USD (neuf millions quatre cent trente-sept

mille cent vingt Dollars Américains) à 10.537.120 USD (dix millions cinq cent trente-sept mille cent vingt Dollars Américains) par l'émission de 1.100.000 (un million cent mille) MRPS de Classe A Tranche 2, ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, sous réserve du paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 1.098.900.000 USD (un milliard quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent mille Dollars Américains), devant être allouée au (i) compte prime d'émission librement distribuable à concurrence de 1.098.790.000 USD (un milliard quatre-vingt-dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) et (ii) au compte réserve légale non distribuable à concurrence de 110.000 USD (cent dix mille Dollars Américains).

#### *Deuxième résolution*

Il a été décidé que l'Associé Unique, représenté par son mandataire, accepte de souscrire aux MRPS de Classe A Tranche 2 au moyen d'un apport en numéraire.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à toutes les 1.100.000 (un million cent mille) MRPS de Classe A Tranche 2 susmentionnées par un apport en numéraire d'un montant de 1.100.000.000 USD (un milliard cent millions Dollars Américains), constituant le paiement de:

- la valeur nominale des MRPS de Classe A Tranche 2 pour un montant total de 1.100.000 USD (un million cent mille Dollars Américains); et
- la prime d'émission y attachée pour un montant total de 1.098.900.000 USD (un milliard quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent mille Dollars Américains), devant être allouée au (i) compte prime d'émission librement distribuable à concurrence de 1.098.790.000 USD (un milliard quatre-vingt-dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) et (ii) au compte réserve légale non distribuable à concurrence de 110.000 USD (cent dix mille Dollars Américains).

#### *Évaluation*

L'apport en numéraire est d'un montant de 1.100.000.000 USD (un milliard cent millions Dollars Américains).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la fourniture d'un certificat de blocage des fonds.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier les articles 6 et 21 des statuts de la Société afin des les lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 10.537.120 USD (dix millions cinq cent trente-sept mille cent vingt Dollars Américains) divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 274.220 (deux cent soixante-quatorze mille deux cent vingt) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- 3.000.000 (trois millions) de parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles»);
- 4.100.000 (quatre millions cent mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A constituées de (i) 3.000.000 (trois millions) de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A série 1 (les «MRPS de Classe A Tranche 1») et (ii) 1.100.000 (un million cent mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A tranche 2 (les «MRPS de Classe A Tranche 2») et ensemble avec les MRPS de Classe A Tranche 1, les «MRPS de Classe A»);
- 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B (les «MRPS de Classe B»);
- 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe C (les «MRPS de Classe C»); et
- 663.000 (six cent soixante-trois mille) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe D (les «MRPS de Classe D»);

(les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B, les MRPS de Classe C, les MRPS de Classe D sont collectivement désignées ci-après par les «MRPS» et individuellement par la «MRPS»);

Chaque MRPS est émise avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) et une prime d'émission d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains), pour un montant total de 1.000 USD (mille dollars Américains).

Le capital social de la Société peut également être représenté par des parts sociales préférentielles convertibles (les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles») et individuellement une «Part Sociale Préférentielle Convertible».

(Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles, les MRPS et les Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant, sont collectivement désignées ci-après par les «Parts Sociales» et individuellement par la «Part Sociale»).

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 USD chacune et sont entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

« **Art. 21. Bénéfices.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, celui-ci doit être alloué comme suit:

1. cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième (10%) du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

2. après affectation à la réserve légale ou à toute autre réserve non distribuable:

i. lorsque les MRPS ne sont pas créées, le bénéfice restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer, comme suit:

\* quatre-vingt pour cent 80% doivent être distribués proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, toutefois une telle distribution devra être plafonnée à 0,15 USD (quinze cents Américains) par Parts Sociales Préférentielles; et

\* le montant restant, incluant le montant non distribué du point a. ci-dessus doit être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant;

- son report à nouveau; ou

- le transférer à une réserve distribuable ou non;

ii. lorsque les MRPS sont créées et émises un montant de bénéfice à hauteur d'un droit à un dividende cumulatif et préférentiel, à l'exclusion d'un Dividende Ordinaire (comme défini ci-après), doit en premier lieu être alloué à une réserve distribuable du bilan de la Société qui ne pourra être distribuée qu'aux associés détenteurs de MRPS, ce montant devant être égal à:

- (i) pour les MRPS de Classe A Tranche 1: 5.78% et (ii) pour les MRPS de Classe A Tranche 2: 4.38%, respectivement, du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe A et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe A (allouée ou non à la réserve légale ou à toute autre réserve);

- pour les MRPS de Classe B: 5.53% du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe B et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe B (allouée ou non à la réserve légale ou à toute autre réserve);

- pour les MRPS de Classe C: 4,3775 % du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe C et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe C (allouée ou non à la réserve légale ou à toute autre réserve);

- pour les MRPS de Classe D: 5.78 % du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe D et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe D (allouée ou non à la réserve légale ou à toute autre réserve);

(le «Dividende Préférentiel»).

Lorsque les associés décident de distribuer un dividende, les MRPS donnent droit au paiement du Dividende Préférentiel avant le paiement de tout Dividende Ordinaire.

Le Dividende Préférentiel (à l'exclusion du Dividende Préférentiel additionnel décrit ci-dessous) se calcule par jour sur la base d'une année de 360 jours.

Le Dividende Ordinaire signifie le dividende devant être affecté à/aux détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales Ordinaires et/ou de Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant.

En cas de modification du taux d'intérêt de Créances Sous-Jacentes (comme défini ci-après) financées par une classe particulière de MRPS, le taux du Dividende Préférentiel applicable à cette classe particulière de MRPS peut être modifié.

En cas de repaiement et/ou de disposition de Créances Sous-Jacentes (comme défini ci-après) financées par une classe particulière de MRPS et la Société utilise le produit reçu du repaiement et/ou de la disposition pour octroyer de nouveaux prêts, les MRPS de cette classe particulière peuvent être converties en nouvelles MRPS dont les caractéristiques peuvent être établies en fonction de certaines des caractéristiques des nouveaux prêts octroyés par la Société.

Les MRPS ont également droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque:

a. les créances financées par les MRPS (les «Créances Sous-Jacentes» et individuellement une «Créance Sous-Jacente») incluent l'obligation de payer à la Société une prime applicable égale à celle applicable aux Créances Sous-Jacentes correspondantes (la «Prime Applicable») dans le cas d'un paiement anticipé desdites Créances Sous-Jacentes. Ledit Dividende Préférentiel additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel la Prime Applicable apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant de la Prime Applicable.

b. la Société réalise un gain sur le transfert ou la disposition d'une ou de plusieurs Créances Sous-Jacentes. Lesdits Dividendes Préférentiels additionnels s'accumulent au cours de l'exercice social pendant lequel le gain apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant dudit gain.

Les MRPS de Classe D ont également droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque les Créances Sous-Jacentes incluent l'obligation de payer à la Société une prime ou pénalité en cas de survenance de tout événement identique à un cas de défaut applicable aux Créances Sous-Jacentes correspondantes (la «Prime en Cas de Défaut»). Ledit Dividende Préférentiel additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel la Prime en Cas de Défaut apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant de la Prime en Cas de Défaut.

Le terme «Dividende Préférentiel» mentionné dans les Statuts recouvre également tout Dividende Préférentiel additionnel tel que ci-dessus (sauf si mentionné autrement).

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer, comme suit:

\* quatre-vingt pour cent (80%) doivent être distribués proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, toutefois une telle distribution devra être plafonnée à 0,15 USD (quinze Cents Américains) par Parts Sociales Préférentielles; et

\* le montant restant, incluant le montant non distribué du point a. ci-dessus doit être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant;

- son report à nouveau; ou

- le transférer à une réserve distribuable ou non;

Tout dividende, qu'il s'agisse d'un Dividende Préférentiel ou d'un Dividende Ordinaire, doit être alloué à/aux détenteur (s) de MRPS, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales Ordinaires, et/ou Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant, devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement évalués à 7.000,- EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 juin 2015. Relation GAC/2015/5294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015106275/353.

(150115753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

#### **Tegral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 101.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106276/10.

(150116757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

#### **LST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9657 Harlange, 13, rue Delt.

R.C.S. Luxembourg B 198.126.

#### STATUTS

L'an deux mil quinze, le onze juin

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-François THIRY, salarié, né à Vielsalm (B) le 14 mai 1969, demeurant à B-6600 Bastogne, 125, Marvie

2) Madame Séverine ROTA, salariée, née à Saint-Dié (F), le 25 août 1979, demeurant à L-9657 Harlange, 13, Rue Delt

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LST S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Lac de la Haute Sûre.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la location de containers et d'installations pour chantiers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle a également pour objet tous conseils en entreprises.

Elle a enfin pour objet tous travaux de terrassement et d'aménagements extérieurs tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,00.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,00.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** La société sera valablement engagée par la signature du ou des gérants.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Séverine ROTA, prénommée, cinquante parts	50
- Monsieur Jean-François THIRY, prénommé, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,00.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 980 EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9657 Harlange, 13, Rue Delt,

2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

3.- Les associés désignent comme gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-François THIRY, prénommé, en qualité de gérant technique

Madame Séverine ROTA, prénommée, en qualité de gérante administrative

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thiry J., Rota S., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2015. Relation: DAC/2015/9752. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108061/113.

(150117963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**T.B.S., Turnkey Business Solutions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4798 Linger, 121, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 179.530.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106286/10.

(150115667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**UniLicence Bag Shoes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.665.111,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 183.100.

---

L'AN DEUX MILLE QUINZE.

LE DIX-HUIT JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu,

1. Monsieur Serge BEN SOUSSAN, administrateur de sociétés, demeurant au 11A, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
2. Monsieur Allan BEN SOUSSAN, dirigeant de sociétés, demeurant au 12, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
3. Monsieur Brian BEN SOUSSAN, administrateur de sociétés, demeurant au 44 avenue Victor Hugo, F-75016 Paris, tous ici représentés par Madame Véronique PIROTTE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 8 juin 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant et agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «UniLicence Bag Shoes S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 2, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183100. La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 18 février 2014 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et décident de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. La Société aura également comme objet toutes opérations d'entremise ou de direction dans tous les domaines commerciaux et immobiliers pour des personnes morales ou physiques luxembourgeoises et étrangères. Ces opérations consisteront notamment à apporter des affaires à l'achat ou la vente, développer, promouvoir, vendre, gérer, louer, ainsi qu'à piloter des projets, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra enfin exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets et notamment rendre toutes prestations de services et livraison de biens au profit des participations qu'elle détient.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. PIROTTE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015106288/57.

(150116722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Lemanik Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106 Route d'Arlon, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> septembre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 455 du 5 octobre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 avril 2014, publié au Mémorial numéro 1540 du 16 juin 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Leynen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise à jour du siège social de la Société pour refléter son transfert au 106, Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'objet principal de la Société est:

1. la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la directive européenne 2009/65/CE ainsi que la gestion additionnelle d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

2. l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs ("FIA") luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 22 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

3. La Société fournira également les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée et (b) conseil en investissement, tels que prévus à l'article 101(3) de la Loi de 2010 et à l'article 5(4) de la Loi de 2013 ainsi que la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers tel que prévu à l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation également aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg au titre de la libre prestation de services et/ou par l'établissement de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute autre activité en relation directe ou indirecte avec et jugée utile et/ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites de, mais dans la mesure la plus large permise par, la Loi de 2010 et la Loi de 2013.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2014 de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le siège social au 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois de statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'objet principal de la Société est:

4. la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la directive européenne 2009/65/CE ainsi que la gestion additionnelle d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

5. l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs ("FIA") luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 22 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

6. La Société fournira également les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissements sur une base discrétionnaire et individualisée et (b) conseil en investissement, tels que prévus à l'article 101(3) de la Loi de 2010 et à l'article 5(4) de la Loi de 2013 ainsi que la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers tel que prévu à l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation également aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg au titre de la libre prestation de services et/ou par l'établissement de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute autre activité en relation directe ou indirecte avec et jugée utile et/ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites de, mais dans la mesure la plus large permise par, la Loi de 2010 et la Loi de 2013.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, F. LEYNEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19667. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106814/95.

(150117687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

**UFG EDI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.713.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 10 juin 2015 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et UFG Private Equity Fund III, L.P., il résulte que:

- UFG Private Equity Fund III, L.P., une société en commandite simple organisée et existante aux Caïmanes Iles ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY-19007, Cayman Islands et immatriculée sous le numéro 71142 auprès du Registre Asst. Registrar of Exempted Limited Partnerships Caïmanes Iles, détient 2,000,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UFG EDI Investments S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2015106290/18.

(150116426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Argyle Luxco Redbull S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.288.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Argyle Luxco 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and three pound sterling (GBP 12,003.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.745,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal, with power of substitution, given on June 25, 2015;

such proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Argyle Luxco Redbull S.à r.l.”

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand pound sterling (GBP 12,000.-) divided into twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Appointment and Removal of Managers.**

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office (the "Manager(s)"). The Managers need not be shareholders.

9.2. The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 10. Board of Managers.** If several Managers are appointed, they constitute the board of Managers (the "Board of Managers").

10.1. Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Laws or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board of Managers, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Managers.

#### 10.2. Procedure

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

(v) Any Manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg as his proxy.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present.

(vii) A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

#### 10.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of all the Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 11. Sole Manager.**

11.1. If the Company is managed by a sole Manager, any reference in the Articles to the Board of Managers or the Managers is to be read as a reference to such sole Manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole Manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 12. Liability of the Managers.** The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles of Incorporation and the Laws.

**Art. 13. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 15. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any

action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 16. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 17. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 10.30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Argyle Luxco 2 S.à r.l. . . . .	GBP 12,000.-	12,000	GBP 12,000.-
Total: . . . . .	GBP 12,000.-	12,000	GBP 12,000.-

The amount of twelve thousand pound sterling (GBP 12,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

#### *Shareholders resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mr He Zhibo, born on 22 April 1978 in Anhui, China, professionally residing at 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Xie Zengling, born on 28 June 1978 in Shanghai, China, professionally residing at 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr Ian Bernard, born on 15 August 1977 in Bristol, United Kingdom, professionally residing at 32, Como Street, GB - RM7 7DR Romford, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Argyle Luxco 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents et trois livre sterling (GBP 12.003,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.745,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé, avec pouvoirs de substitution, donnée le 25 juin 2015;

laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Argyle Luxco Redbull S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) divisé en douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

#### Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat (les «Gérants»). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés

9.2 Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

##### 10.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Lois ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 10.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

(v) Tout Gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg, comme son mandataire.

(vi) Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises que valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vii) Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

##### 10.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les Gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 11. Gérant Unique.

11.1. Si la Société est gérée par un Gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux Gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au Gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux Lois.

**Art. 13. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 14. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 15. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 16. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 17. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 10.30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Argyle Luxco 2 S.à r.l. . . . .	GBP 12.000,-	12.000	GBP 12.000,-
Total: . . . . .	GBP 12.000,-	12.000	GBP 12.000,-

Le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

##### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

##### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

(i) Monsieur He Zhibo, né le 22 avril 1978 à Anhui, Chine, résidant professionnellement au 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(ii) Monsieur Xie Zengling, né le 28 juin 1978 à Shanghai, Chine, résidant professionnellement au 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

(iii) Monsieur Ian Bernard, né le 15 août 1977 à Bristol, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 32, Como Street, GB - RM7 7DR Romford, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 juin 2015. GAC/2015/5491. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112795/576.

(150122141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**V.T. Salon Vicky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106294/10.

(150116208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**ValueInvest Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 36, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 62.793.

Les comptes annuels au 31 DEC 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Référence de publication: 2015106295/10.

(150116510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Vauban Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015106296/10.

(150116086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**WindRiver Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.990.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 29 juin 2015*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Aline MBAPOU et Monsieur Georges SCHEUER, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Windriver Investment Holdings S.À R.L.*

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015106314/18.

(150115983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---